



Licenciement bizarre, pas de papier.

Par **bonni**, le 11/11/2008 à 17:19

Bonjour

J'ai plusieurs questions à poser, on est 7 employés d'une société italienne, mais on travaille en France. (siège social en France) Le local où on travaillait était loué, les propriétaires du local n'ayant pas eu leur loyer ont décidé de vendre. Nos employeurs / société d'origine italienne nous informe que on va être licencié économiquement. Donc on ferme définitivement le 16/11 ou on doit rendre les clés au nouveau propriétaire du lieu. Je précise que le local était loué. Mais en attendant aujourd'hui on a eu 2 lettres de convocation pour réunion, on va avoir probablement une autre 3^{ème} pour convocation pour vendredi. Apparemment faute de procédure.

Le 16/11 c'est dimanche on n'a toujours rien de concret le lieu n'est pas à eux, ou on viendra pour récupérer nos papiers, nos soldes de tout compte ? Le 14/11 ils doivent nous donner tout ou le 16/11 ou on part sans rien, pour le moment ?

On commence à se poser la question est-ce que on va être payé ou c'est une démarche pour nous pas faire avoir ? Je voudrais préciser qu'une seule chose à eux sont les téléphones qui doivent venir récupérer d'ici demain. Est-ce que on peut s'opposer à la reprise tant que on n'est pas réglé ?

Merci pour vos réponses car c'est vraiment urgent merci